

laurier, surmonté de la couronne royale. Il portait d'un côté l'inscription : *Vertu, courage, héroïsme*, & de l'autre les mots : *Gage d'union*. On portait cette décoration à un ruban moiré couleur lie de vin.

Décoration de Bayonne, accordée également à la garde nationale de la ville; elle consistait en une médaille d'argent de forme ovale portant au centre de la face une fleur de lis surmontée d'une couronne royale avec les mots : *Garde nationale de Bayonne*, & au revers les armes de la ville avec l'exergue : « *Nunquàm polluta* » (Jamais souillée). Cette médaille se portait suspendue à un ruban moiré vert clair.

Décoration de Lyon, donnée aux volontaires royaux de la ville. Elle consistait en une croix d'argent à huit pointes, émaillée vert & cantonnée de fleurs de lis. Le médaillon de face portait au centre la date 1815, émaillée blanc sur fond rouge, entourée de l'inscription : *Volontaires royaux*. Celui du revers montrait le buste du roi, entouré de l'exergue : *Dieu, le roi, la patrie*. Cette croix, surmontée d'une couronne royale, se portait suspendue à un ruban moiré blanc, bordé de deux lisérés rouges.

MONOGRAPHIE SPÉCIALE CONSULTÉE :

Ordre du Lis & son origine, par JULIEN PAQUES. Paris, 1814; in-12.

MÉDAILLE DU SIÈGE DE LYON.

(1815.)

La révolution française avait porté un coup funeste à l'industrie lyonnaise, toute de luxe. Aussi, après la proscription des Girondins, Lyon fut-elle une des premières villes à s'insurger contre la Convention & contre sa municipalité terroriste, à laquelle les Lyonnais parvinrent à arracher l'autorité dans la nuit du 29 au 30 mai 1793. La Convention fit aussitôt

marcher soixante mille soldats contre la ville insurgée. Abandonnée à ses propres forces, Lyon n'entreprit pas moins de se défendre : on éleva des retranchements, on donna le commandement au brave Précý, &, avec le seul secours d'une faible artillerie & d'une garde nationale peu nombreuse, elle repoussa longtemps les efforts des assiégeants. Enfin, découragés par la pénurie des vivres, les Lyonnais renoncèrent à la défense de leur malheureuse cité, après soixante jours de siège.

Collot d'Herbois & Couthon entrèrent alors dans la ville. D'après un décret de la Convention, ils en firent d'abord commencer la démolition, mais ils s'arrêtèrent bientôt, & on donna à la ville le nom de *Commune affranchie*, qu'elle garda jusqu'au 7 octobre 1794, époque où un décret lui rendit sa première dénomination.

En 1815, Louis XVIII, voulant récompenser le petit nombre de royalistes survivant au siège de Lyon de 1793, établit pour eux une croix spéciale à côté de la *Médaille des Volontaires*, & qui se portait cependant à un ruban complètement identique. La croix, à quatre branches émaillées blanc, cantonnées de fleurs de lis, était d'argent. Le médaillon portait au centre la date 1793, & en exergue, dans un cercle d'émail bleu, l'inscription : *Siège de Lyon*.

CROIX DE JUILLET.

(1830.) (1)

La France en 1830 a donné au monde un rare & noble spectacle, celui d'une révolution accomplie pour la défense des lois. La nomination du ministère Polignac (9 août 1829) par le roi Charles X fut regardée par le pays comme un défi à l'opinion publique ; son programme « *plus de concessions*, » & des nominations audacieusement impopulaires avaient mis le comble au mécontentement qu'exprimait l'adresse des deux cent vingt & un députés, déclarant que le ministère n'avait pas la confiance du pays (16 mars 1830).

(1) Établie par une loi du 13 décembre & ordonnance royale du 30 décembre.